ART. 32 N° 444

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N º 444

présenté par Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale)

ARTICLE 32

Après le mot :

« sociale »,

supprimer la fin de l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale.

L'alinéa 12 prévoit déjà que les prix de cession, couvriront les frais de la réalisation et de la dispensation en officine, il n'est donc pas utile de prévoir au niveau législatif une consultation des représentants des pharmaciens.